

**Procès-Verbal**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**tenue en Mairie de Longueville**  
**le 30 janvier 2020**  
**à 18 heures 30**

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : MME AUBRY S. – M. BACHET M. – MME CIOTTI M.  
MME GOUDRY J. – MME GARNIER F. – M. ROBOT H. –  
MME BAETA M.-Ch. – M. DI STASIO G. – MME SAMSON C  
M. MOUTAMA J.C. – M. VASSEUR A.

ABSENTES EXCUSÉES  
ET REPRÉSENTÉES : M. MUGNEROT Ph. représenté par MME AUBRY S.  
MME BORDES S. représentée par M. FORTIN Ph.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PICCOLO F. – MME BAYLE O. – M. BLOT J.  
M. SAMLALI A. – MME LEOPOLDIE S.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane GOUDRY

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents et représentés : 14  
Date de la convocation : 20 janvier 2020

**Affiché, le 5 février 2020**  
**Le Maire,**

**Ordre du jour**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
  2. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2019
  3. Création de Postes
    - Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
    - Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
    - Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
    - Adjoint technique territorial à temps non complet 16.5/35ème
  4. Demande de subvention au titre des Amendes de police
  5. Avis sur projet de création de Secteur d'Information des Sols
  6. Renouvellement convention Mutualisation service de police municipale/ commune de St Loup de Naud
  7. Affaires diverses
- Délégations



## **I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

Madame Josiane GOUDRY est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 17 DÉCEMBRE 2019**

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 décembre 2019.

Le Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2019 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal.

## **III CRÉATION DE POSTES**

### **AVANCEMENT DE GRADE :**

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne a été sollicitée pour l'établissement des propositions d'avancement de grade qui pourraient intervenir pour l'année 2020.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Adjoint technique territorial, un Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe ainsi qu'un Rédacteur territorial Principal, peuvent prétendre à une nomination au grade supérieur dans le courant de l'année 2020.

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer au 1<sup>er</sup> février 2020 les postes suivants :

- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,
- Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.

Les postes actuels seront supprimés lors d'un prochain conseil, après avis de la Commission Administrative Paritaire et une fois les agents nommés dans leur nouveau grade.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

### **CHANGEMENT DURÉE DE TEMPS DE TRAVAIL**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite à des modifications de planning des agents des services périscolaires, le Maire propose la création d'un poste à temps non complet de 16,5/35<sup>èmes</sup> d'Adjoint technique territorial qui remplacera le poste initialement créé à 22/35<sup>èmes</sup>.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion sera saisie afin de supprimer un poste d'adjoint technique territorial 22/35<sup>èmes</sup>.

Le Conseil Municipal sera invité ensuite à délibérer afin de confirmer cette suppression de poste.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

#### **IV DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Le Maire rappelle que chaque année le Conseil départemental répartit le produit des amendes de police de l'année précédente aux communes de moins de 10 000 habitants qui réalisent des travaux d'amélioration de la sécurité routière. Ce dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31 janvier prochain.

Le coût des travaux subventionnés est plafonné à 10 000 € H.T.

Le Maire propose de solliciter le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police pour la création de trottoir rue des Murs.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est estimé à 120 000 € H.T. La Commune a obtenu une subvention dans le cadre du F.E.R. (Fond Equipement Rural) pour ces travaux pour un montant de 35 000 €, elle peut donc être complétée par un dossier de demande de subvention au titre des Amendes de Police.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

#### **V AVIS SUR PROJET DE CRÉATION DE S.I.S.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des Secteurs d'Information des Sols (S.I.S.) doivent être créés par arrêté préfectoral. L'objectif de ces S.I.S. est d'assurer une meilleure prise en compte des pollutions des sols dans les aménagements futurs.

La création de ces S.I.S. induira les conséquences suivantes en matière d'urbanisme :

- les S.I.S. devront être annexés au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),
- toute demande de permis de construire déposée sur un S.I.S. devra contenir une attestation par un bureau d'études certifié dans le domaine de sites et sols pollués qui garantit la réalisation d'études de sol ainsi que sa prise en compte dans la conception du projet,
- le certificat d'urbanisme indiquera si le terrain est situé sur un S.I.S.

La Commune de Longueville est actuellement concernée par la création d'un S.I.S. pour le site MUELLER EUROPE, sis 3 rue Michel Gendron, Parcelle AI 355.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la création du S.I.S. proposé sur le site MUELLER Europe et de demander la création d'un autre S.I.S. sur les locaux désaffectés OSBORN.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

#### **VI RENOUVELLEMENT CONVENTION MUTUALISATION SERVICE POLICE MUNICIPALE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Longueville a signé avec la Commune de Saint-Loup-de-Naud depuis le mois de mars 2019, une convention de mutualisation pour la mise à disposition de l'agent du Service de Police Municipale. Cette convention est arrivée à échéance.

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au renouvellement de cette mutualisation et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la Commune de Saint-Loup-de-Naud.

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## **VII DÉCISIONS DU MAIRE**

Le Maire rappellera que, conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Municipale, par délibération du 9 avril 2014, lui a délégué un certain nombre de ses compétences. Dans le cadre de cette délégation et conformément à l'article L. 2122.23 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises depuis le 17 décembre 2019.

Néant.

## **VIII AFFAIRES DIVERSES**

Délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Longueville, le 31 janvier 2020

La Secrétaire,



Josiane GOUDRY

Le Maire,



Philippe FORTIN.